



Aurillac, le 27 septembre 2023

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique
139 rue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les inquiétudes des présidents des trois chambres consulaires de notre département qui nous alertent sur les perspectives budgétaires annoncés dans le projet de loi de finances pour 2024, qui mettraient leurs établissements en difficulté et viendraient mettre à mal l'offre de services de proximité qu'elles proposent à leurs ressortissants entrepreneurs.

Les élus consulaires s'inquiètent de subir régulièrement depuis plusieurs années des restrictions budgétaires qui ont conduit à supprimer un grand nombre d'emplois, ainsi que de l'instabilité et de l'absence de visibilité qu'elles génèrent pour la gestion des établissements et les services qu'elles proposent. Ces évolutions, qui les interrogent sur les intentions de l'Etat quant à l'avenir des réseaux consulaires, contrarient non seulement leur fonctionnement mais remettent également en question les projets d'investissements qu'elles envisageaient et auxquels elles doivent parfois renoncer.

La question du devenir des chambres consulaires se pose avec une particulière acuité dans les zones rurales, où elles atteignent souvent une taille critique et sont menacées de disparition si de nouvelles coupes budgétaires devaient leur être imposées.

C'est pourquoi nous vous demandons d'accorder une particulière attention à la situation des chambres consulaires situées dans les zones hyper-rurales, afin qu'elles conservent un niveau de ressources susceptible de leur permettre de fonctionner de manière satisfaisante pour apporter aux entreprises les services qu'elles attendent.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Vincent DESCOEUR
Député du Cantal

Jean-Yves BONY
Député du Cantal

Stéphane SAUTAREL
Sénateur du Cantal

Bernard DELCROS
Sénateur du Cantal